Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1261

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

●●●

assurances sociales est hétéroclite au niveau du financement et de la solidarité. On y trouve l'AVS, l'AI, les prestations complémentaires, les allocations pour perte de gain, la prévoyance professionnelle (LLP), l'assurance-maladie, l'assurance-accidents, les allocations familiales et l'assurance-militaire. Comme nous l'avons déjà montré (*DP*, 16 mai 96), il n'y a aucun rapport entre l'assurance militaire qui traduit la responsabilité civile de la Confédération à l'égard des militaires, la LPP qui est une épargne et l'AVS qui exprime une solidarité entre les générations. Les experts ont examiné le tout, ce qui peut être source de confusion et qui est souvent exploité en raison du montant additionné du social, faussement transformé en quote-part du P.I.B. Il serait urgent de définir un budget social, et des critères de classement selon le degré de solidarité financière et mutualiste des assurances.

● Tous les travaux qui portent sur le moyen terme reposent, comme toutes les projections, (à distinguer: projection et prévision) sur des hypothèses: celle de la croissance, celle des migrations, données qui influencent fortement les recettes. Raison supplémentaire pour adopter une attitude de prudence scientifique.

● L'appréciation du coût futur des assurances sociales renvoie à trois références: la dépense estimée à une date de référence (2010 par exemple), les recettes estimées à la même date, le besoin de financement supplémentaire à couvrir. Dans le besoin de financement, il faut distinguer ce qui le sera par les mécanismes déjà en place et ce qui exigera de nouvelles bases légales. En jouant sur les chiffres de l'une ou l'autre catégorie, par exemple en assimilant trompeusement dépenses supplémentaires à impasse de financement (voir p.2), il est aisé de semer la confusion.

● Au premier examen, on constate que l'alourdissement des coûts, tels que calculés par les experts, concerne pour la moitié l'assurance-maladie. Même si son financement est assuré par les cotisations, c'est là que demeure, socialement, le problème le plus aigu. En regard des maîtrises des dépenses de la santé, le problème de l'AVS et de son financement est mieux cadré.

● Pour 2010, les experts ont estimé les besoins de financement supplémentaire à 14 milliards. Mais si l'on soustrait (voir plus haut) les montants couverts par l'adaptation synchronisée des mécanismes de financement, l'impasse financière se ramène à «seulement» 5 milliards. A titre de comparaison, la TVA a allégé l'industrie d'exportation de 2 milliards; ou les banques ont provisionné et amorti, depuis 1991, chaque année 4 milliards de crédits qui ont financé aventureusement la spéculation immobilière. Vous en êtes-vous aperçu? – Non. Alors 5 milliards en 2010, où est le problème «alarmant»? ■

ICI ET LÀ

Pour la seconde année consécutive, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) ouvre un fonds de solidarité permettant à des enfants de familles en difficulté de participer à un camp de vacances.

Pour obtenir cette aide financière, il suffit de demander un formulaire à l'OSEO, service d'information, Borde 18, 1018 Lausanne.

Pour verser de l'argent, il suffit de l'envoyer au CCP 10-14739-9

Médias

(*jd*) «Lors de son assemblée générale du 12 juin, la Société catholique romaine de Genève (SCR) a décidé de maintenir son soutien financier au *Courrier*, en lui accordant pour les deux ans à venir une subvention annelle équivalente à celle de 1995, soit 250 000 francs. Mais elle le fera à une condition: que l'actuel rédacteur en chef passe la main. Par cette décision, la SCR manifeste sa volonté de soutenir le pluralisme de la presse, en permettant la survie d'un petit journal en difficulté, mais aussi le pluralisme d'opinions à l'intérieur de l'Eglise catholique».

Le communiqué de la SCR publié jeudi dernier évoque explicitement la crise financière de l'Eglise catholique genevoise, les opinions politiques très tranchées du journal et le manque d'ouverture de sa ligne rédactionnelle, sans mettre pour autant en cause les «qualités professionnelles, l'honnêteté et le courage de Patrice Mugny».

Traduisons. Les catholiques genevois ont des soucis financiers. Une partie d'entre eux n'aiment pas *Le Courrier*, trop à gauche. La condition mise au maintien de leur aide est inacceptable pour la société éditrice du quotidien, ils le savent. Mais on ne pourra pas formellement leur reprocher d'avoir coulé le journal. Mesdames et Messieurs les cathos du bout du lac, si vous n'êtes pas d'accord avec la ligne du *Courrier*, ayez le courage de rompre, sans condition. C'est la seule liberté qui appartient à un donateur. S'il veut plus, il devient un maître-chanteur.

(*cfp*) *L'Anarchiste déchaîné*, publié depuis cinq ans à Rolle, s'appelle maintenant *Les deux pieds dans la semoule*.

Les deux quotidiens neuchâtelois *L'Impartial* et *l'Express* renforcent leur collaboration rédactionnelle et technique, pour durer. C'est l'occasion de rappeler qu'il y a cent ans, le canton de Neuchâtel possédait huit quotidiens, dont deux paraissaient au Locle et trois tant à La Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel.

Pendant 76 ans, la Fédération suisse des cheminots a publié son organe fédératif hebdomadaire sous le titre *Le Cheminot* dans les trois langues nationales. A la suite du changement de nom de la fédération, qui est devenue «Le syndicat du personnel des transports SEV», le journal s'appelle maintenant *Travail & transports*.

Les femmes socialistes suisses disposent d'un bulletin d'information en français *FS-express* et un en allemand *SP-Fraueninfo*.